

## AVIS

Réf. : AT.18.63.AV

Date d'approbation : 13/07/2018

### Programme communal de développement rural de WELLIN

#### DONNEES INTRODUCTIVES

##### Demande :

- *Demandeur :* Commune de Wellin
- *Auteur de projet :* IMPACT
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

##### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 15/05/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 22/06/2018

##### Projet :

- *Fiches-projets demandées en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :*
  - Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal, et plus précisément la liaison entre Neupont et Chanly
  - Rénovation de la maison de village de Lomprez en maison rurale
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 26/04/2018

##### Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Wellin, située dans la Province de Luxembourg, est composée de neuf villages et hameaux (Wellin, Lomprez, Halma, Barzin, Neupont, Froidlieu, Chanly, Sohier et Fays-Famenne). Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle comptait 3062 habitants pour une superficie totale de 67,85 km<sup>2</sup>. Elle se positionne à cheval sur les régions agro-géographiques de la Famenne au Nord et l'Ardenne au Sud

**AVIS****Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de WELLIN.**

Le Pôle considère que le diagnostic (partie I) est de bonne qualité. Il apprécie tout particulièrement le bilan de l'opération de développement rural déjà menée à Wellin, la comparaison entre la stratégie de l'ancienne opération et celle du projet actuel et la présence d'un focus en fin de chaque chapitre. Le Pôle regrette toutefois le caractère peu prospectif de cette partie du PCDR.

Concernant le processus participatif, il estime que la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour l'encadrer et le processus sont de bonne qualité, malgré les difficultés rencontrées pour impliquer la population.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Wellin et au processus participatif. La stratégie est bonne et s'inscrit dans la prolongation de l'ancienne opération. Le Pôle propose de la compléter par la mise en place d'une stratégie plus globale en termes d'aménagement du territoire. Pour rester dans la bonne dynamique supracommunale actuellement menée par la commune, cette stratégie globale d'aménagement du territoire pourrait également être mise en place avec d'autres communes voisines.

Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets, que ce soit entre elles ou avec les objectifs. Il regrette toutefois le caractère peu opérationnel de certaines fiches dont la fiche 1.04. portant sur la réalisation d'opérations foncières pour augmenter le potentiel du logement. Cette fiche peut en effet répondre aux objectifs de gestion foncière et de ralentissement de la perte de population mis en évidence dans le diagnostic.

De plus, le Pôle approuve les deux fiches-projets qui feront l'objet de la première convention, à savoir la création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal, et plus précisément la liaison entre Neupont et Chanly et la rénovation de la maison de village de Lomprez en maison rurale. Ces deux projets sont pertinents et répondent à une demande.

Concernant la première fiche-projet, le Pôle attire toutefois l'attention de la commune sur le fait que ce projet dépend fortement de la maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles traversées. Cet élément est primordial à la réussite de ce projet.

Afin de répondre de manière optimale aux objectifs du PCDR, le Pôle insiste également pour que des projets plus stratégiques soient programmés à court terme.

Enfin, le Pôle estime que le document est de bonne qualité.



Samuël SAELENS  
Président